

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité et
Membres d'honneur

Landerneau,
le 17 juillet 2020

Objet : **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire électorale et Réunion Générale des clubs**

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis de Table, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire électorale du Comité du Finistère qui se déroulera :

Le Samedi 12 septembre 2020

Salle Dumont D'Urville à l'Astrolabe - rue Vincent Jezequel au Relecq-Kerhuon

Ordre du Jour :

8 h 00

- Emargement des représentants de clubs
- Vérification des licences des délégués, des pouvoirs et remise des bulletins de vote

8 h 30 - Assemblée Générale Ordinaire

- Accueil par les Présidents du Comité Départemental et du club du Relecq-Kerhuon
- Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2019 à Pouldreuzic
- Mise en conformité : Adoption du nouveau règlement Intérieur du Comité Départemental
- Renouvellement du Comité Directeur :
 - Présentation des candidats (tes)
 - Désignation des scrutateurs et vote à bulletin secret
- Rapport d'activité du Président
- Rapport du Trésorier Général
- Rapport et nomination des Commissaires vérificateurs aux comptes
- Vote sur le bilan financier
- Proclamation des résultats du vote
- Election du nouveau Président du Comité Départemental et du représentant désigné
 - Délibération du nouveau Comité Directeur
 - Vote à bulletin secret par l'Assemblée Générale
 - Désignation du représentant du Comité à la Ligue de Bretagne et à la Fédération
- Questions diverses

10 h 30 - Réunion Générale des clubs

- Présentation des groupes du championnat par équipes seniors pour la saison 2020/2021

Dans le cadre de cette Assemblée Générale, des élections devront pourvoir à 22 postes vacants, soit six pour les féminines et seize pour le collège général.

L'appel à candidature vous a été adressé vous précisant la date du 16 juillet 2020 minuit, cachet de la poste faisant foi, comme date limite de réception des candidatures. La liste des candidats vous est communiquée en annexe.

Le vote par procuration à une autre association est interdit, conformément à nos statuts.

Les représentants participant aux Assemblées générales disposent d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant pour les licences traditionnelles et promotionnelles :

- de 3 à 10 licenciés : 1 voix ;
- de 11 à 20 licenciés : 2 voix ;
- de 21 à 50 licenciés : 3 voix ;
- de 51 à 500 licenciés : 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 licenciés ;

Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences validées et payées au 20 mai 2020, date de fermeture des droits d'accès au SPID.

Chaque association sportive envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet par l'association sportive. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association sportive auquel il aura remis un pouvoir signé par le Président de l'association et par lui-même.

Au cours de l'Assemblée générale, il est procédé au dépouillement des votes directs par les scrutateurs désignés par le Président de cette Assemblée générale, en dehors des candidats lorsqu'il y a des élections de personnes.

Les délégués des associations sportives doivent être âgés de seize ans révolus, jouir de leurs droits civiques (s'ils sont majeurs) et être licenciés à l'association sportive qu'ils représentent.

Peuvent assister à l'Assemblée générale, avec voix consultative les membres du Comité définis à l'article 2, et sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par le Comité départemental.

L'association n'ayant pas fait parvenir au Comité l'extrait du procès verbal précisant la personne élue pour la représenter ne sera pas habilitée à voter et ne recevra pas les bulletins de vote.

Tout club non représenté à l'assemblée générale se verra infliger une amende de 35,00 € + 16,00 € par voix supplémentaires.

A l'issue de l'assemblée générale, un apéritif d'honneur sera servi. Il sera suivi par un repas en commun (*menu communiqué ultérieurement*).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes meilleures salutations sportives.

Le Président du Comité Départemental,
Stefano DE BLASIO

